

PORTANT COMPOSITION DES JURYS D'EXAMEN DES MASTERS

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,
Vu le Décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA),
Vu l'Arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au Diplôme National de Master,
Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
Vu les Statuts de l'UCA ;

ARRETE

Article 1 :

La composition des jurys d'examen des Masters de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) comme suit :

1^{ère} année de Master
Mention : MEEF « Enseigner dans le 2nd degré »
Parcours : Tous

Membres du jury :

Guillaume SERRES, Président du jury, MCF
Yanick HEURTEAUX, Vice-président du jury, PU

Semestres 1 et 2 :

Catherine BRIAT, PRCE
Jean-François BRIVE, CPE
Frédéric DANA, PRAG
Nicolas BILLEREY, MCF
Sylvie DOZOLME, PRAG
Catherine LAPORTE, PRAG
Nicolas OLIVIER, MCF

1^{ère} année de Master
Mention : MEEF « Encadrement Educatif »
Parcours : Conseiller principal d'éducation

Membres du jury :

Guillaume SERRES, Président du jury, MCF
Yanick HEURTEAUX, Vice-président du jury, PU

Semestres 1 et 2 :

Catherine BRIAT, PRCE
Jean-François BRIVE, CPE
Frédéric DANA, PRAG
Nicolas BILLEREY, MCF
Sylvie DOZOLME, PRAG
Catherine LAPORTE, PRAG
Nicolas OLIVIER, MCF

2^{ème} année de Master
Mention : MEEF « Enseigner dans le 2nd degré »
Parcours : Tous

Membres du jury :

Guillaume SERRES, Président du jury, MCF
Yanick HEURTEAUX, Vice-président du jury, PU

Semestres 3 et 4 :

Catherine BRIAT, PRCE
Jean-François BRIVE, CPE
Frédéric DANA, PRAG
Nicolas BILLEREY, MCF
Sylvie DOZOLME, PRAG
Catherine LAPORTE, PRAG
Nicolas OLIVIER, MCF

2^{ème} année de Master
Mention : MEEF « Encadrement Educatif »
Parcours : Conseiller principal d'éducation

Membres du jury :

Guillaume SERRES, Président du jury, MCF
Yanick HEURTEAUX, Vice-président du jury, PU

Semestres 3 et 4 :

Catherine BRIAT, PRCE
Jean-François BRIVE, CPE
Frédéric DANA, PRAG
Nicolas BILLEREY, MCF
Sylvie DOZOLME, PRAG
Catherine LAPORTE, PRAG
Nicolas OLIVIER, MCF

Article 2 :

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 21/12/2023

Le Président


Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le

22 DEC. 2023

- Publié le

22 DEC. 2023

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.